

ment fédéral s'impose donc, non seulement à cause de l'ampleur et du coût éventuels de cet aménagement, mais aussi parce que des secteurs de juridiction fédérale sont en cause.

Plusieurs cours d'eau importants de la région de l'Atlantique, comme le fleuve Saint-Jean, présentent des problèmes, tant d'ordre international que national, et qui dépendent de la juridiction fédérale en matière de pêche et de navigation.

Monsieur l'Orateur, notre activité se poursuit dans d'autres régions et dans d'autres bassins fluviaux. Je n'ai parlé ici que des entreprises les plus importantes et les plus considérables. Nous avons l'intention de concentrer les ressources du gouvernement fédéral, en vertu de la loi, sur les grands problèmes complexes qu'on trouve habituellement dans les bassins hydrographiques internationaux et interprovinciaux, dans ceux de quelques grands cours d'eau qui ne dépassent pas les frontières d'une province. Nous croyons que cette façon de procéder, mieux que toute tentative en vue de résoudre la multitude de questions de détail, de nature plutôt locale et véritablement du ressort des autorités provinciales chargées du domaine des eaux, permettra d'obtenir un plus grand profit des fonds qui seront disponibles.

[Français]

Monsieur l'Orateur, d'après ces quelques observations et ce que l'on sait déjà, il est évident que les problèmes à l'étude sont graves et urgents. Aussi les solutions que nous devons fournir sont-elles de très grande envergure. Il est impossible d'évaluer avec précision ce qu'il nous en coûtera pour réparer nos fautes passées et tracer un programme rationnel pour l'avenir. Les évaluations se chiffrent par des milliards de dollars.

Nous ne pouvons terminer ce travail du jour au lendemain, car il nous faudra des années, même avec nos meilleurs efforts, pour réparer les dommages de plusieurs décennies de négligence. Le Canada devra, au cours des années 70, se consacrer à l'élimination de la pollution et à la gestion rationnelle et globale de ses ressources.

Qui paiera le coût fabuleux de ces travaux? Comme chacun est responsable, chacun devra payer la note, en fin de compte.

[Traduction]

Les municipalités qui déversent les déchets d'origine humaine et industrielle dans nos eaux, doivent faire leur part. Dans ce cas, un certain nombre de responsabilités spéciales dans le domaine du nettoyage et du traitement des eaux usées domestiques et industrielles doivent être assumées par le palier de gouvernement qui, au bas de l'échelle fiscale, se retrouve souvent dans de difficiles impasses financières. Par l'entremise des provinces, qui

sont responsables des municipalités en vertu de notre constitution, lesdites municipalités seront consultées et devront assumer leur part du fardeau. Elles doivent s'atteler à cette tâche d'envergure nationale et planifier l'avenir de nos ressources en eau comme les leurs. Nous sommes toutefois conscients que les municipalités font face à une sérieuse situation financière. En conséquence, nous prenons actuellement des mesures avec la SCHL pour l'établissement d'un fonds toujours plus considérable, qui permettra aux municipalités de faire des emprunts à des taux favorables, afin de financer la construction d'installations de traitement des eaux usées. Le manque actuel de fonds que certains ont attribué aux difficultés financières actuelles et à la détermination du gouvernement de lutter contre l'inflation, n'est que temporaire et sera comblé.

Qu'advient-il du particulier? Qu'est-ce qu'il contribue pour faire appliquer ce programme et pour répondre à ce défi contemporain? En premier lieu, nous devons nous rappeler qu'il est l'élément constitutif de l'ensemble de notre société politique; donc, la qualité de notre milieu doit en définitive dépendre de lui. Chacun d'entre nous a mis trop longtemps notre milieu à contribution, et les résultats sont évidents. Lacs et cours d'eau en décomposition nous entourent, et l'effet de la pollution se fait partout sentir. Le résultat des détersifs à forte teneur de phosphates se retrouve dans nos lacs saturés d'algues. Le résultat du supplément de soixante pages en couleurs de notre journal quotidien se retrouve sous forme de sulfites et de fibres de bois dans nos cours d'eau, autrefois limpides. Notre façon de vivre pourra se traduire éventuellement par l'extinction même de cette dernière, à moins que le particulier ne soit disposé à assumer le coût du nettoyage de notre milieu. Le résultat de cette entreprise dépend en définitive de l'attitude du simple citoyen. L'opinion publique doit demeurer ferme à cet égard. Nous devons tous exiger que le travail se fasse et que le prix en soit payé si nous voulons gagner cette lutte.

J'ai parlé de la responsabilité des municipalités et de l'individu lui-même dans cette lutte, mais il sera maintenant question de l'industrie qui fait si souvent figure de bouc émissaire lorsque l'on discute le sujet de la pollution. Combien de fois, au cours des derniers mois, ai-je pu constater la colère des citoyens contre les responsables de la pollution, exprimée aussi bien dans les lettres ouvertes que dans des ouvrages et des articles scientifiques et qui accusaient inévitablement l'industrie. Les coupables sont là, ils doivent payer et il n'y aura plus de difficultés. Combien facile et heureuse semble la solution. Oui, l'industrie doit payer sa part du coût. Mais il ne faut pas oublier que l'industrie,